

Commune de Val-de-Travers

Communiqué de presse

Contact : Yves Fatton
Président du Conseil communal de Val-de-Travers
Tél. 076 414 17 21

Nomination du chancelier communal

Lors de sa séance du vendredi 7 novembre 2008, le Conseil communal de Val-de-Travers a procédé à la première nomination dans le cadre de son administration communale.

Le Conseil communal de la commune de Val-de-Travers a nommé Monsieur Alexis Boillat, 48 ans, au nouveau poste de chancelier communal. Actuellement administrateur de la commune de Fleurier, Monsieur Alexis Boillat prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 2009.

Domicilié aux Verrières, marié et père de deux enfants, Monsieur Alexis Boillat est au bénéfice d'un diplôme en administration de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel et d'une formation de secrétaire postal obtenue en 1979. Dès 1982 il a occupé le poste de chef de bureau puis celui de cadre PTT du secteur Val-de-Travers à Fleurier. En 1989 il a été nommé administrateur communal de la commune des Verrières, puis de 1997 à 2001 adjoint au service des communes de l'Etat de Neuchâtel. Depuis 2001, il occupe le poste d'administrateur communal à Fleurier.

Dans le cadre de ses nouvelles activités, Monsieur Alexis Boillat pourra mettre à profit sa grande expérience des affaires communales et cantonales, au service de la nouvelle commune de Val-de-Travers.

Cette première nomination, historique pour la commune de Val-de-Travers, marque le début d'un large processus, visant à construire la nouvelle entité communale sur des bases fortes, en allouant au mieux les compétences professionnelles et les qualités du personnel issu des neuf communes fusionnées.

Val-de-Travers, le 10 novembre 2008.